



SÉANCE SPÉCIALE DU 23 AVRIL 2007 À 20 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 AVRIL 2007
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 10 AVRIL 2007
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 3 945 940 À 3 945 946 AINSI QUE LES LOTS 3 945 948 À 3945 950, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT RESPECTIVEMENT UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES ET UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE PIERRE-LAPORTE
- 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 937-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 3 945 940 À 3 945 946 AINSI QUE LES LOTS 3 945 948 À 3945 950, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT RESPECTIVEMENT UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES ET UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE*

5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 928-2006, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX MARCHÉS AUX PUCES AFIN D'AJOUTER LES FRAIS EXIGIBLES POUR UN PERMIS JOURNALIER ET MODIFIANT LA DÉFINITION D'EMPLACEMENT DE VENTE

5.4 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-02-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX MARCHÉS AUX PUCES AFIN D'AJOUTER LES FRAIS EXIGIBLES POUR UN PERMIS JOURNALIER ET MODIFIANT LA DÉFINITION D'EMPLACEMENT DE VENTE*

6. **RÈGLEMENTS**

6.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-34-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-206 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT*

6.2 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-07-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR L'USAGE « HÉBERGEMENT MIXTE » À L'INTÉRIEUR D'UN PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ DE MÊME L'USAGE « HABITATION » EXERCÉ EN CONCURRENCE AVEC L'USAGE « HÉBERGEMENT MIXTE » À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS*

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-09-2007 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-2006*

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN

D'AUTORISER LA SUBDIVISION DES LOTS 2 928 550, 3 743 268 ET 3 743 269 DONT CERTAINS ONT UNE PROFONDEUR INFÉRIEURE À LA PROFONDEUR MINIMALE REQUISE DE 45 M EN BORDURE D'UN COURS D'EAU ET UN AUTRE LOT A UNE PROFONDEUR INFÉRIEURE À LA PROFONDEUR MINIMALE REQUISE QUI EST DE 30 M ET UN FRONTAGE INFÉRIEUR AU FRONTAGE MINIMUM REQUIS POUR UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE QUI EST DE 12 M (RUE GRENON).

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

7.7.1 SIGNATURE DU CONTRAT NOTARIÉ ENTRE MONSIEUR ROBERT LEQUIN ET LA VILLE DE BROMONT

7.7.2 PROJET DE CIRQUE ÉQUESTRE « SAKA » PRÉSENTÉ PAR LES NOUVEAUX CAVALIERS À L'ÉTÉ 2007 À BROMONT

8. DIVERS

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

9.1 EMBAUCHE DE MONSIEUR RICHARD JOYAL À TITRE DE TRÉSORIER À COMPTER DU 30 AVRIL 2007

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU